

Stimulons l'entrepreneuriat !

Frank Janssen

Professeur à la Louvain School of Management, titulaire de la Chaire Brederode en développement de l'esprit d'entreprise, et membre du *Center for Research in Entrepreneurial Change and Innovative Strategies* (www.crecis.be), Université catholique de Louvain

Amélie Jacquemin

Assistante de recherche à la Louvain School of Management, et membre du *Center for Research in Entrepreneurial Change and Innovative Strategies* (www.crecis.be), Université catholique de Louvain

Dans la plupart des pays du monde, les PME, c'est-à-dire les entreprises de moins de 250 personnes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'Euros ou dont le total du bilan est inférieur à 43 millions d'Euros¹, représentent plus de 90% du nombre total d'entreprises. Ce constat se vérifie également dans le tissu économique belge. Chez nous, à peine 0,9% des entreprises emploient plus de 200 personnes. Les très petites entreprises (TPE), également appelées « micro-entreprises », à savoir les entreprises occupant moins de 10 travailleurs, représentent, à elles seules, 93,92% des entreprises. Cette prédominance des TPE se vérifie quelle que soit la région examinée. Elle est très légèrement plus importante en Wallonie et un peu plus faible en Région Bruxelloise : le pourcentage de TPE est de 90,65% à Bruxelles, de 93,93% en Flandre et de 94,89% en Wallonie². Relevons également qu'en Belgique, les PME sont à la source de la création de près de 70% des emplois dans le secteur privé.

Même si les PME sont majoritaires en Belgique, les conditions n'y sont pas particulièrement propices à l'acte d'entreprendre. Les études annuelles du Global Entrepreneurship Monitor³, communément appelé GEM, fournissent des données éclairantes à ce sujet. Ces études mesurent le taux d'activité entrepreneuriale (TAE), autrement dit le pourcentage de la population de personnes âgées de 18 à 64 ans qui aurait créé récemment une entreprise ou serait sur le point d'en créer une. Le TAE de la Belgique se situe sous la moyenne européenne. Les derniers chiffres disponibles⁴ montrent que le TAE y est de 2,9%, alors qu'il s'élève à 5,9% pour l'Europe. Par ailleurs, depuis 2006, notre TAE ne cesse de baisser. Si la Belgique ne brille pas dans les classements établis par le GEM, c'est notamment parce que plusieurs

¹ Il s'agit de la définition de la Commission européenne

² Chiffres 2007. Source: EuroDB/Coface

³ <http://www.gemconsortium.org/>

⁴ Chiffres 2008. Source: rapport GEM 2009

conditions cadres pour entreprendre y posent problème. Ainsi, notre système éducatif, en tous cas dans l'enseignement primaire et secondaire, semble fournir peu d'outils développant la créativité et stimulant l'entrepreneuriat. Par ailleurs, le financement du lancement de projets entrepreneuriaux demeure problématique. Enfin, l'environnement social et culturel apparaît comme peu stimulant pour la prise d'initiative. Les Belges semblent, en effet, avoir une image plutôt négative de l'entrepreneuriat, qui est très rarement présenté par les médias et les autorités publiques comme une option de carrière aussi « valable » que celle de salarié ou fonctionnaire. Ces constats plaident en faveur de l'adoption d'une politique inscrite dans le long terme permettant d'instaurer un environnement social, culturel et éducatif favorisant davantage la création d'activités en Belgique. Une idée serait, par exemple, de plus valoriser et mettre en exergue, tant auprès des étudiants que du grand public, des *success stories* d'entrepreneurs belges.

On observe toutefois des développements récents allant dans le bon sens. Il faut saluer la prise de conscience et le changement d'attitude de nos responsables politiques, à tous les niveaux de pouvoir, à l'égard de la création et du développement d'activités. En effet, de nombreuses mesures de soutien aux starters et aux PME ont été adoptées ces dernières années (guichets uniques d'entreprise ; système de déduction des intérêts dits « notionnels » ; chèques-formation ; etc.). Par ailleurs, depuis 2003, les autorités publiques belges ont multiplié les efforts pour diminuer les charges administratives pesant sur les épaules des entreprises, ce qui est particulièrement important pour les PME et les starters. Ces efforts devront toutefois être amplifiés dans les prochaines années dans la mesure où les entreprises et les indépendants persistent à considérer les charges administratives comme un obstacle important à la création et au développement d'activités en Belgique.